

ÉLECTIONS MUNICIPALES – 15 ET 22 MARS 2026

Le Nouveau Paris Populaire

POLICE MUNICIPALE

**SOPHIA
CHIKIROU**

PRÉSENTE

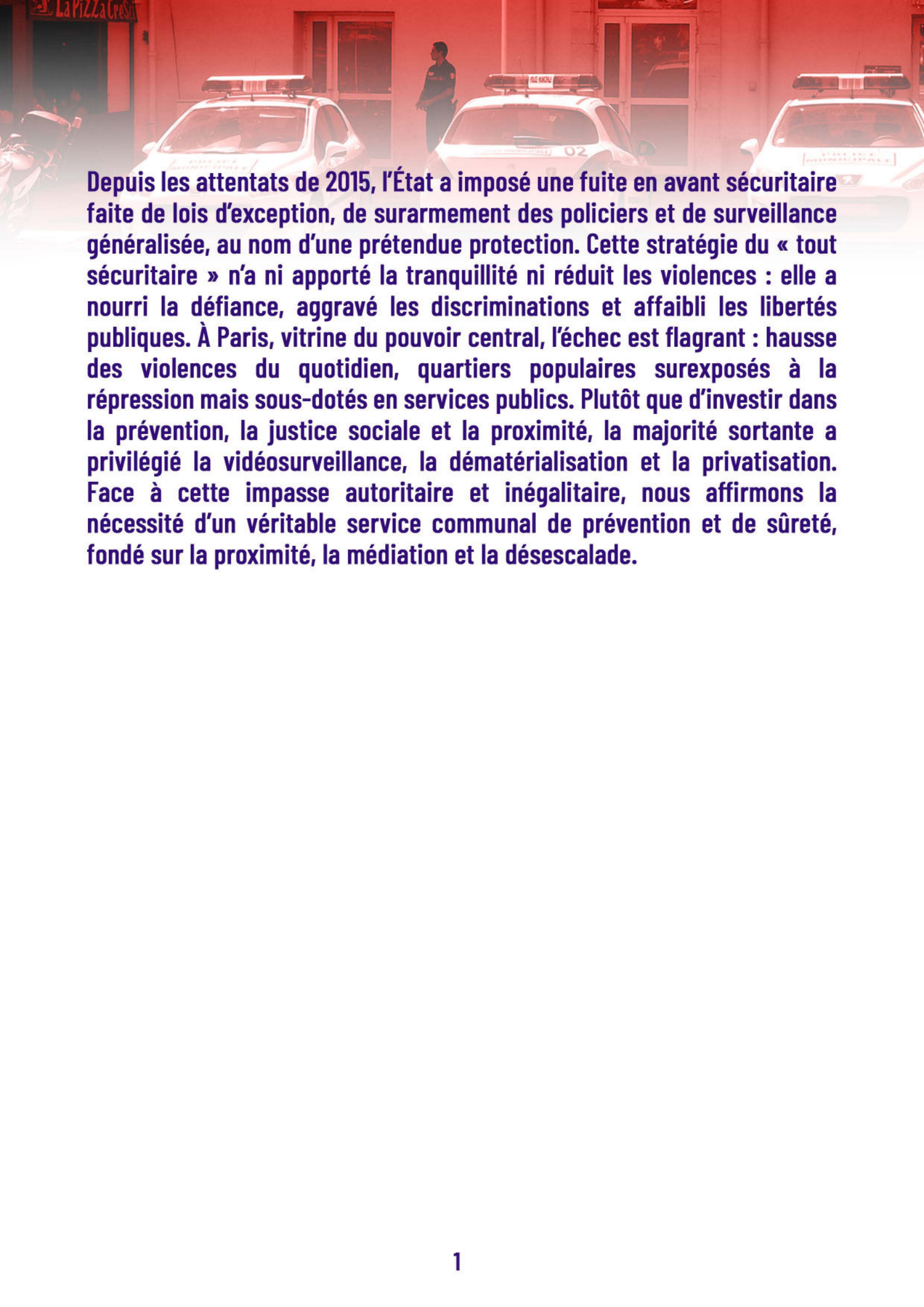
SON PLAN POUR

**UN SERVICE COMMUNAL
DE PRÉVENTION ET
DE SÛRETÉ**



sophiapourparis.fr





Depuis les attentats de 2015, l'État a imposé une fuite en avant sécuritaire faite de lois d'exception, de surarmement des policiers et de surveillance généralisée, au nom d'une prétendue protection. Cette stratégie du « tout sécuritaire » n'a ni apporté la tranquillité ni réduit les violences : elle a nourri la défiance, aggravé les discriminations et affaibli les libertés publiques. À Paris, vitrine du pouvoir central, l'échec est flagrant : hausse des violences du quotidien, quartiers populaires surexposés à la répression mais sous-dotés en services publics. Plutôt que d'investir dans la prévention, la justice sociale et la proximité, la majorité sortante a privilégié la vidéosurveillance, la dématérialisation et la privatisation. Face à cette impasse autoritaire et inégalitaire, nous affirmons la nécessité d'un véritable service communal de prévention et de sûreté, fondé sur la proximité, la médiation et la désescalade.



NOTRE CONSTAT

Depuis les attentats terroristes du 13 novembre 2015, des lois toujours plus répressives et attentatoires aux libertés ont donné l'illusion que le « tout sécuritaire » allait apporter la tranquillité.

Pourtant, le sentiment d'insécurité, les infractions et délits du quotidien, les violences sexistes et sexuelles augmentent. À cela s'ajoutent les dérives des institutions policière et judiciaire qui minent la confiance : pour la police, elle est passée de 80 % en 2015 à 57 % en 2024 et, pour la justice, elle est de moins de 50 % !

Les violences policières ont explosé : + 60 % d'affaires pour usage disproportionné de la force entre 2016 et 2024, soit en moyenne trois nouvelles affaires ouvertes chaque jour. En 2024, entre 52 et 71 personnes ont été tuées lors d'opérations policières, un record depuis 1967. Avant Emmanuel Macron, 18 personnes mouraient chaque année du fait de violences policières ; elles sont désormais en moyenne 41.

À Paris, vitrine administrative, économique et historique du pays, cet échec est flagrant. Les résultats de la ligne défendue par le gouvernement et Rachida Dati en matière de sûreté sont non seulement inefficaces, mais aussi profondément inquiétants.

Paris, symbole des limites du « tout sécuritaire »

Les prérogatives des forces de l'ordre ont été renforcées, leurs moyens matériels considérablement militarisés et la Préfecture de police de Paris assume un maintien de l'ordre conflictuel. Cette stratégie inscrite dans une politique sécuritaire coûte cher, mais ses résultats sont loin d'être satisfaisants.

La réalité est que la sûreté du quotidien des Parisiennes et des Parisiens ne s'est pas améliorée. Elle s'est dégradée. Cette fuite en avant sécuritaire échoue à produire la tranquillité.

Les chiffres sont sans appel. En 2024, Paris a enregistré 245 200 crimes, délits et faits de délinquance, soit près d'un fait toutes les deux minutes. Rapportée à la population, la capitale devient le premier département de France : 116 faits pour 1 000 habitants, contre 55 en moyenne nationale. Soit plus du double. Entre 2023 et 2024, les homicides et tentatives d'homicide ont augmenté de plus d'un tiers. Chaque jour, Paris compte en



moyenne 35 faits de coups et blessures volontaires. Les mises en cause pour trafic de stupéfiants ont progressé de 6 % en un an. À elles seules, Paris et son aire urbaine concentrent près de 50 % des agressions physiques recensées sur l'ensemble du territoire national.

Plus d'un quart des faits répréhensibles se concentrent dans les quartiers populaires, là où s'accumulent précarité, relégation urbaine, sous-investissement public et affaiblissement des services publics.

De plus, dans une ville qui a accueilli 37 millions de touristes en 2025, ce constat devrait alerter sur les fractures profondes qui la traversent.

Première commune de France, la capitale est la seule où la Maire est privée de ses pouvoirs de police administrative en matière d'ordre public, de sécurité et de sûreté, transférés au Préfet de police, représentant direct du ministre de l'Intérieur.

Autrement dit, les Parisiennes et les Parisiens peuvent élire leur Maire, mais demeurent privés du pouvoir de choisir pleinement leur politique de sûreté. Cette confiscation démocratique nourrit l'impuissance politique, entretient la défiance et empêche toute stratégie cohérente articulant sécurité, justice sociale et respect des libertés fondamentales.

Une majorité sortante à la politique timorée et sans boussole

Face à ce déni démocratique, la Ville de Paris aurait dû engager un véritable rapport de force avec l'État afin de récupérer l'ensemble des prérogatives de police administrative reconnues à tous les maires de France en matière de sûreté et d'ordre public. Elle ne l'a pas fait. Une fois encore, la majorité socialiste a choisi l'accommodement plutôt que l'affirmation politique.

La Ville n'a ni défini une ambition politique lisible ni donné à la police municipale les moyens de devenir une véritable force de proximité, de prévention et de médiation au service des habitants.

Faute d'effectifs et de reconnaissance, les agents sont maintenus dans un rôle marginal. Leur présence, souvent limitée à quelques heures par jour dans certains arrondissements, reste largement invisible pour les Parisiennes et les Parisiens, et leur mission demeure mal identifiée.



En janvier 2025, Paris comptait 2 400 agents de police municipale, soit à peine un agent pour 1 000 habitants ou un pour 6 000 personnes si l'on intègre les touristes et travailleurs franciliens présents quotidiennement. Un déséquilibre manifeste au regard des besoins réels en prévention et en tranquillité publique.

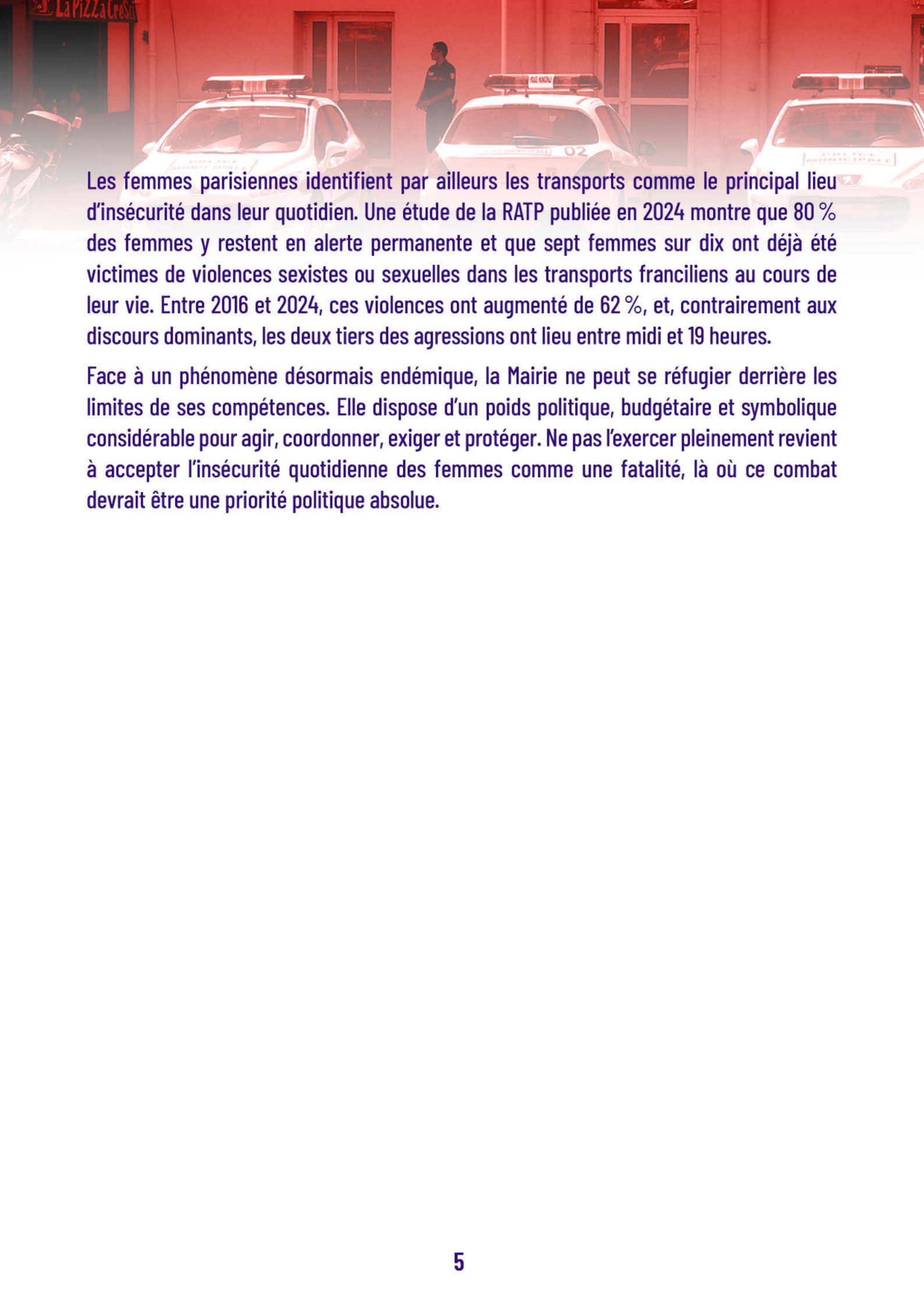
Plutôt que de corriger cette faiblesse structurelle, la majorité sortante a laissé prospérer des dispositifs privés de sécurité et fait le choix d'un recours massif à la vidéosurveillance. Aux forces privées déjà omniprésentes se sont ajoutées 4 055 caméras installées dans la capitale, auxquelles 320 supplémentaires doivent s'ajouter d'ici 2026. Plus de deux caméras pour 1 000 habitants : deux fois plus que d'agents municipaux. Un choix révélateur d'une conception technocratique et désincarnée de la sûreté.

Présentée comme « pragmatique », cette stratégie fait l'impasse sur les atteintes aux libertés publiques, les risques liés aux données personnelles et les dérives autoritaires qu'elle nourrit, dans un contexte de progression de l'extrême droite. Elle illustre surtout l'incapacité de la majorité sortante à penser une politique de sûreté cohérente, démocratique et réellement ancrée dans la proximité.

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) : une urgence de sûreté communale

De la même manière, au-delà des effets d'annonce, la majorité municipale n'a pas mis en œuvre une politique à la hauteur de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. À l'échelle nationale, une femme est victime de violences ou d'agressions toutes les deux minutes, et seules 7 % des victimes portent plainte. Ce chiffre dit l'ampleur du silence contraint, de la peur et de la défiance vis-à-vis des institutions.

Paris n'échappe pas à cette réalité. En 2024, 7 502 faits de violences conjugales et 9 féminicides ont été recensés dans la capitale. La même année, 960 femmes ont été accueillies dans les trois Maisons des femmes de l'AP-HP pour des violences physiques, psychologiques et / ou sexuelles. Pourtant, moins de 9 % de ces situations ont donné lieu à un dépôt de plainte. Ce constat révèle l'échec de la Ville à sécuriser le parcours des victimes, à garantir un accueil digne et à créer les conditions permettant que la peur change enfin de camp.



Les femmes parisiennes identifient par ailleurs les transports comme le principal lieu d'insécurité dans leur quotidien. Une étude de la RATP publiée en 2024 montre que 80 % des femmes y restent en alerte permanente et que sept femmes sur dix ont déjà été victimes de violences sexistes ou sexuelles dans les transports franciliens au cours de leur vie. Entre 2016 et 2024, ces violences ont augmenté de 62 %, et, contrairement aux discours dominants, les deux tiers des agressions ont lieu entre midi et 19 heures.

Face à un phénomène désormais endémique, la Mairie ne peut se réfugier derrière les limites de ses compétences. Elle dispose d'un poids politique, budgétaire et symbolique considérable pour agir, coordonner, exiger et protéger. Ne pas l'exercer pleinement revient à accepter l'insécurité quotidienne des femmes comme une fatalité, là où ce combat devrait être une priorité politique absolue.



NOTRE VISION

La sûreté et la tranquillité sont des droits fondamentaux. La répression, y compris préventive, et la surveillance de masse mènent à des abus et à l'arbitraire sans être efficaces.

La sûreté municipale se fondera sur trois principes : médiation, désescalade et proximité. De plus, la Ville exigera la restitution pleine de ses pouvoirs en matière de sûreté et d'ordre public. Nous voulons un service communal de sûreté pour répondre aux besoins des Parisiens et des visiteurs, les aider, les accompagner, les protéger. Nos agents seront de véritables « gardiens de la Paix ».

La police municipale sera dotée de brigades spécialisées contre les violences sexistes et sexuelles, de brigades spécialement formées aux enjeux de santé mentale et addictions, ainsi que de brigades de police spécialisées dans le tourisme.

Nous refuserons l'armement lourd des agents, la généralisation de la vidéosurveillance et la privatisation de la sûreté.



NOTRE PLAN D' ACTIONS

Mettre la médiation au cœur d'une politique de sûreté construite avec les Parisiens

- Réaffirmer l'engagement en faveur d'une police municipale **sans arme létale** et d'une sérénité dans les rapports entre la police municipale et les Parisiennes et les Parisiens avec des patrouilles majoritairement à pied ou à vélo et une tenue vestimentaire moins militarisée
- Garantir le recours à la médiation avant verbalisation pour toutes les infractions mineures à la tranquillité publique (tapage, occupation d'espace, consommation d'alcool sur la voie publique) dont la police municipale est responsable
- Former l'ensemble des agents de police municipale à la médiation citoyenne, aux réflexes de premiers secours psychologiques, à l'orientation sociale et à la coopération avec les différents services sociaux pour identifier et prévenir les vulnérabilités
- **Doubler le nombre d'éducateurs spécialisés** à horizon 2029, renforcer la filière par la formation diplômante interne et par des bourses aux étudiants, et revaloriser les grilles salariales et indemnités, notamment l'attribution de la NBI (nouvelle bonification indiciaire)
- Déployer un véritable **service de médiation** en doublant les effectifs des médiateurs de rue à horizon 2029, en les formant notamment à la prévention des rixes et en structurant la filière et l'évolution de carrière

Transformer la police municipale en police de proximité communale

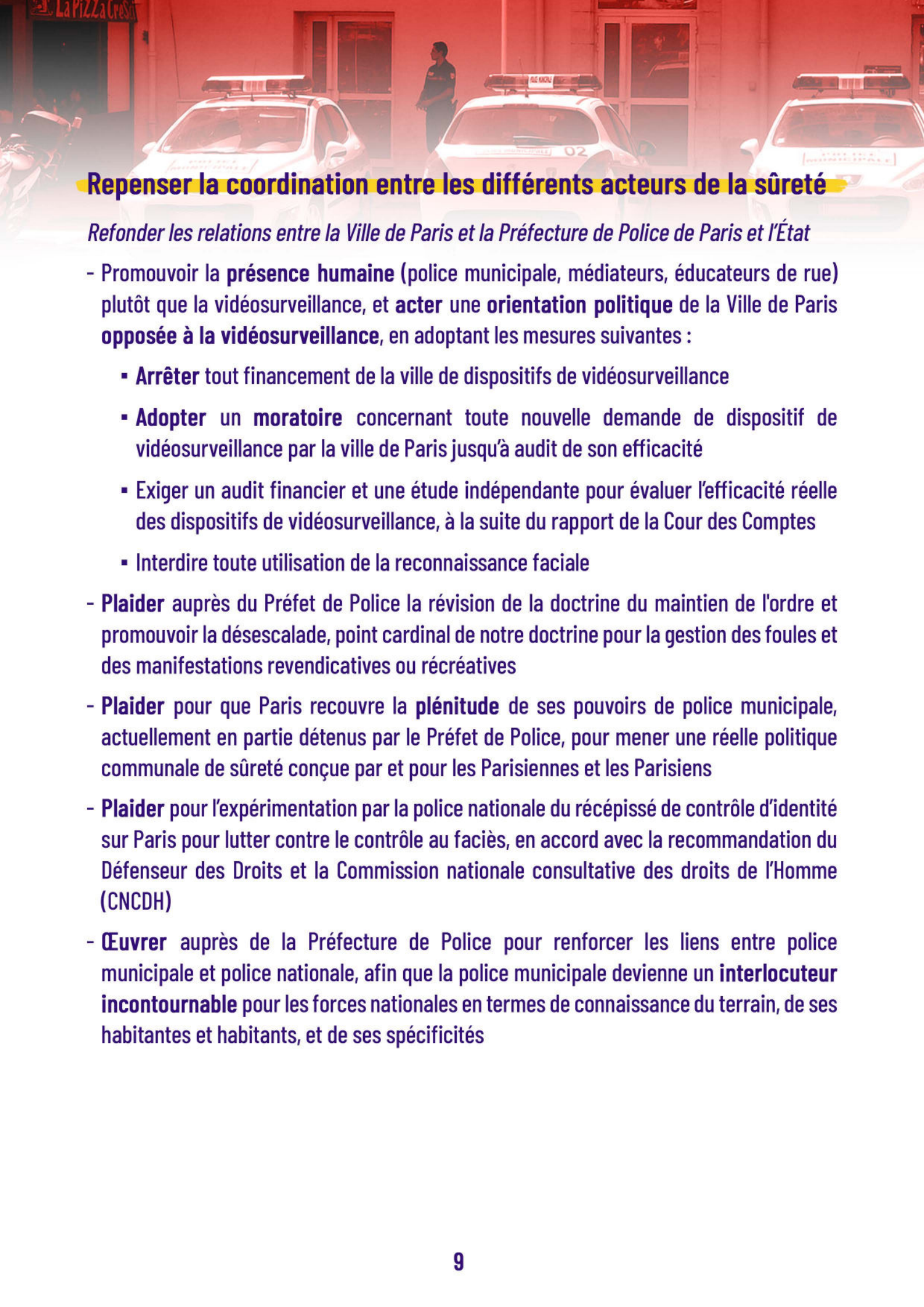
- Créer des **antennes de proximité** réunissant police municipale, médiateurs, éducateurs et travailleurs sociaux, au sein des Maisons de quartier et près des zones sensibles, formés pour agir de concert afin de gérer des situations d'urgence sociale et/ou de sûreté
- **Rendre obligatoire** la participation des agents de police municipale de secteur à une **réunion mensuelle** regroupant les conseils de quartier, les associations, les bailleurs sociaux et les commerçants afin d'anticiper les besoins et y répondre de manière coordonnée



- Systématiser le **principe de territorialisation** par l'affectation stable d'agents de police municipale à des secteurs indiqués, suffisamment limités afin de garantir une connaissance fine du terrain et de ses habitants en vue d'anticiper et de prévenir les atteintes à la sûreté et à la tranquillité
- Augmenter le nombre d'agents de police municipale afin d'atteindre l'objectif de **3 500 agents** réellement formés et déployés à horizon 2032
- Accompagner l'évolution de carrière des policiers municipaux par le passage en catégorie supérieure ou requalification de certains corps, la création de grades et d'échelons supplémentaires et revaloriser les grilles salariales, primes et régime indemnitaire
- **Permettre** l'évaluation citoyenne de la police municipale en menant des enquêtes annuelles de satisfaction en coopération avec les conseils de quartier et les mairies d'arrondissement, afin d'adapter la police municipale aux besoins des habitants

Fonder un service public communal au service du droit à la sûreté

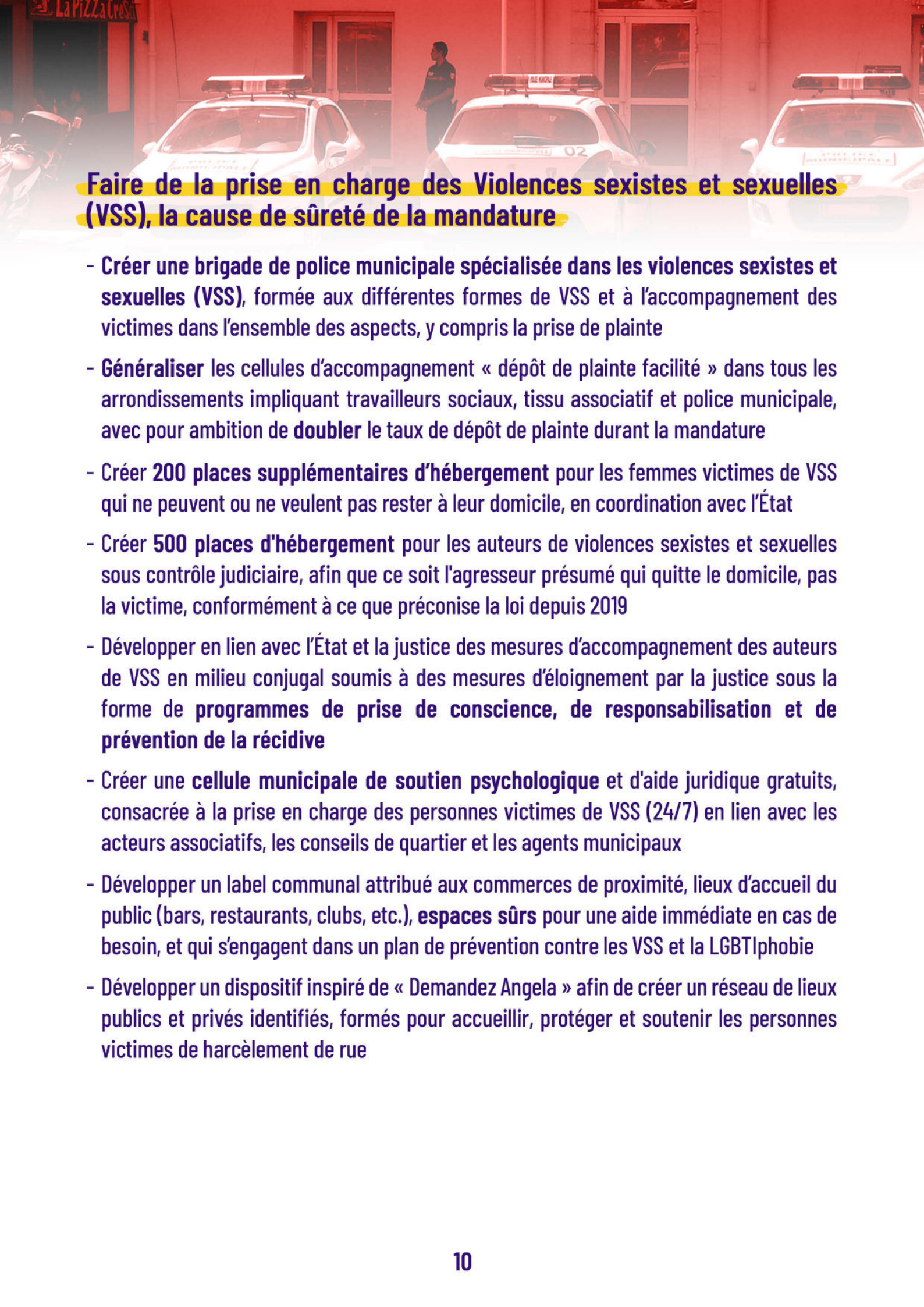
- **Créer une brigade de police touristique**, équipée de moyens électroniques de traduction et travaillant en lien avec des structures d'interprétariat qui sera mobilisée autour des lieux hautement touristiques de la capitale, et qui aura pour mission d'assurer
- **Créer une brigade de police municipale spécialisée dans la santé mentale et les addictions**, mobilisée dans les zones les plus exposées, et qui aura pour missions de veiller à la sûreté de tous, et de mobiliser les services professionnels conventionnés pour prendre en charge les personnes troublant la tranquillité de façon durable
- **Augmenter** le nombre d'éducateur-rices de rue et soutenir financièrement et matériellement les clubs et associations de prévention auprès desquels sera promue la coopération avec la police municipale pour des situations spécifiques ayant trait à la tranquillité et sûreté
- **Former** les agents municipaux, notamment de la police municipale, aux droits des usagers vulnérables, à la lutte contre les discriminations et les biais racistes



Repenser la coordination entre les différents acteurs de la sûreté

Refonder les relations entre la Ville de Paris et la Préfecture de Police de Paris et l'État

- Promouvoir la **présence humaine** (police municipale, médiateurs, éducateurs de rue) plutôt que la vidéosurveillance, et **acter** une **orientation politique** de la Ville de Paris **opposée à la vidéosurveillance**, en adoptant les mesures suivantes :
 - **Arrêter** tout financement de la ville de dispositifs de vidéosurveillance
 - **Adopter** un **moratoire** concernant toute nouvelle demande de dispositif de vidéosurveillance par la ville de Paris jusqu'à audit de son efficacité
 - Exiger un audit financier et une étude indépendante pour évaluer l'efficacité réelle des dispositifs de vidéosurveillance, à la suite du rapport de la Cour des Comptes
 - Interdire toute utilisation de la reconnaissance faciale
- **Plaider** auprès du Préfet de Police la révision de la doctrine du maintien de l'ordre et promouvoir la désescalade, point cardinal de notre doctrine pour la gestion des foules et des manifestations revendicatives ou récréatives
- **Plaider** pour que Paris recouvre la **plénitude** de ses pouvoirs de police municipale, actuellement en partie détenus par le Préfet de Police, pour mener une réelle politique communale de sûreté conçue par et pour les Parisiennes et les Parisiens
- **Plaider** pour l'expérimentation par la police nationale du récépissé de contrôle d'identité sur Paris pour lutter contre le contrôle au faciès, en accord avec la recommandation du Défenseur des Droits et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH)
- **Œuvrer** auprès de la Préfecture de Police pour renforcer les liens entre police municipale et police nationale, afin que la police municipale devienne un **interlocuteur incontournable** pour les forces nationales en termes de connaissance du terrain, de ses habitantes et habitants, et de ses spécificités

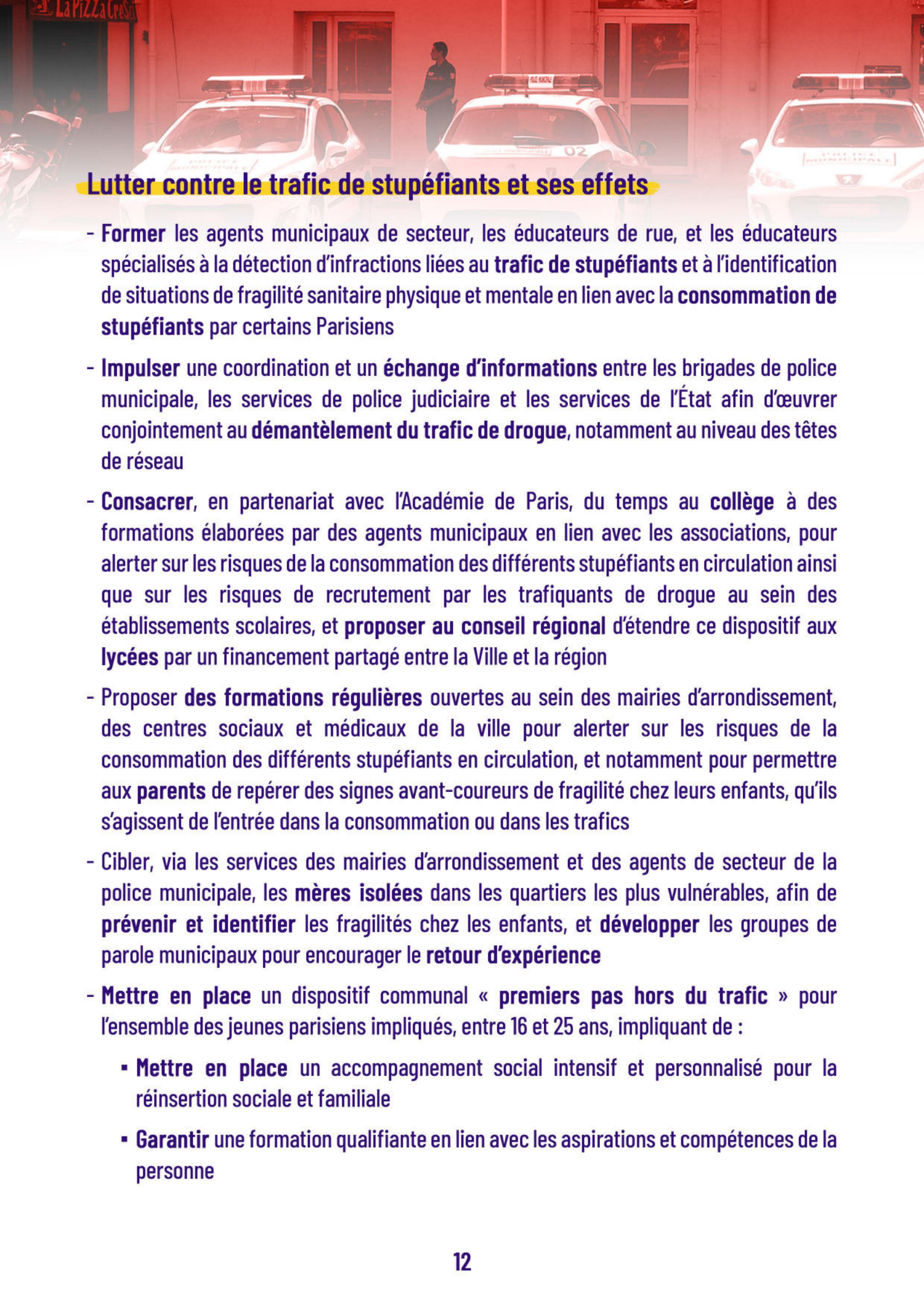


Faire de la prise en charge des Violences sexistes et sexuelles (VSS), la cause de sûreté de la mandature

- **Créer une brigade de police municipale spécialisée dans les violences sexistes et sexuelles (VSS)**, formée aux différentes formes de VSS et à l'accompagnement des victimes dans l'ensemble des aspects, y compris la prise de plainte
- **Généraliser** les cellules d'accompagnement « dépôt de plainte facilité » dans tous les arrondissements impliquant travailleurs sociaux, tissu associatif et police municipale, avec pour ambition de **doubler** le taux de dépôt de plainte durant la mandature
- **Créer 200 places supplémentaires d'hébergement** pour les femmes victimes de VSS qui ne peuvent ou ne veulent pas rester à leur domicile, en coordination avec l'État
- **Créer 500 places d'hébergement** pour les auteurs de violences sexistes et sexuelles sous contrôle judiciaire, afin que ce soit l'agresseur présumé qui quitte le domicile, pas la victime, conformément à ce que préconise la loi depuis 2019
- Développer en lien avec l'État et la justice des mesures d'accompagnement des auteurs de VSS en milieu conjugal soumis à des mesures d'éloignement par la justice sous la forme de **programmes de prise de conscience, de responsabilisation et de prévention de la récidive**
- Créer une **cellule municipale de soutien psychologique** et d'aide juridique gratuits, consacrée à la prise en charge des personnes victimes de VSS (24/7) en lien avec les acteurs associatifs, les conseils de quartier et les agents municipaux
- Développer un label communal attribué aux commerces de proximité, lieux d'accueil du public (bars, restaurants, clubs, etc.), **espaces sûrs** pour une aide immédiate en cas de besoin, et qui s'engagent dans un plan de prévention contre les VSS et la LGBTIphobie
- Développer un dispositif inspiré de « Demandez Angela » afin de créer un réseau de lieux publics et privés identifiés, formés pour accueillir, protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement de rue



- **Mettre en place des marches exploratoires féministes annuelles** avec des habitantes, en coordination avec les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, les acteurs associatifs, la police municipale et les travailleurs sociaux, pour identifier les lieux à risque, où le sentiment d'insécurité prévaut et qui déboucheraient sur des aménagements urbains spécifiques (éclairage, végétalisation, suppression d'angles morts, plaidoyer pour renforcement de présence policière localisée)
- Mener une étude communale indépendante, inspirée de la méthode dite de Philadelphie, sur les pratiques policières (auditions, PV, témoins, examens médico-légaux) en matière de VSS, afin d'identifier les biais sexistes et demander à la Préfecture de police un plan d'actions correctrices
- **Œuvrer pour la sûreté et la tranquillité des Parisiennes dans les transports en utilisant le poids politique de la Maire de Paris :**
 - **Lancer un audit féministe** en lien avec les conseils de quartier, les acteurs associatifs, la police municipale et les travailleurs sociaux pour identifier **les sorties de métro** les plus à risque et **proposer** des aménagements urbains et des mesures mobilisant des patrouilles de la police municipale pour sécuriser celles-ci en fonction des besoins
 - **Doubler systématiquement l'éclairage public** autour des sorties de métro à risque en vue d'atteindre l'objectif « **zéro zone d'ombre** » à horizon 2032
 - **Lancer une campagne d'affichage massive** dans l'espace public parisien sur les risques de VSS dans les transports en commun, et sensibiliser aux méthodes d'aide et d'assistance aux victimes sur la base de la **méthode des 5D** (distraindre, documenter, diriger, déléguer, dialoguer) à laquelle sera également **consacrée** du temps périscolaire pour la sensibilisation de nos enfants
 - **Instruire** les représentants de la Ville de Paris au sein d'Île-de-France Mobilités de conditionner tout vote budgétaire à un plan satisfaisant de lutte contre les VSS et de lutter pour l'insertion de « **clauses VSS** » contraignantes dans les conventions entre Île-de-France Mobilités et la RATP



Lutter contre le trafic de stupéfiants et ses effets

- **Former** les agents municipaux de secteur, les éducateurs de rue, et les éducateurs spécialisés à la détection d'infractions liées au **trafic de stupéfiants** et à l'identification de situations de fragilité sanitaire physique et mentale en lien avec la **consommation de stupéfiants** par certains Parisiens
- **Impulser** une coordination et un **échange d'informations** entre les brigades de police municipale, les services de police judiciaire et les services de l'État afin d'œuvrer conjointement au **démantèlement du trafic de drogue**, notamment au niveau des têtes de réseau
- **Consacrer**, en partenariat avec l'Académie de Paris, du temps au **collège** à des formations élaborées par des agents municipaux en lien avec les associations, pour alerter sur les risques de la consommation des différents stupéfiants en circulation ainsi que sur les risques de recrutement par les trafiquants de drogue au sein des établissements scolaires, et **proposer au conseil régional** d'étendre ce dispositif aux **lycées** par un financement partagé entre la Ville et la région
- Proposer **des formations régulières** ouvertes au sein des mairies d'arrondissement, des centres sociaux et médicaux de la ville pour alerter sur les risques de la consommation des différents stupéfiants en circulation, et notamment pour permettre aux **parents** de repérer des signes avant-coureurs de fragilité chez leurs enfants, qu'ils s'agissent de l'entrée dans la consommation ou dans les trafics
- Cibler, via les services des mairies d'arrondissement et des agents de secteur de la police municipale, les **mères isolées** dans les quartiers les plus vulnérables, afin de **prévenir et identifier** les fragilités chez les enfants, et **développer** les groupes de parole municipaux pour encourager le **retour d'expérience**
- **Mettre en place** un dispositif communal « **premiers pas hors du trafic** » pour l'ensemble des jeunes parisiens impliqués, entre 16 et 25 ans, impliquant de :
 - **Mettre en place** un accompagnement social intensif et personnalisé pour la réinsertion sociale et familiale
 - **Garantir** une formation qualifiante en lien avec les aspirations et compétences de la personne



- **Protéger** les locataires face aux pressions du trafic dans les immeubles concernés en mettant en place une **cellule municipale de protection des victimes du trafic** ayant pour fonction l'accompagnement dans le dépôt de plainte et la demande de mesures de protection judiciaire, le relogement d'urgence si nécessaire et la médiation avec les bailleurs pour éviter les expulsions des familles
- **Explorer** la possibilité pour la mairie de faire usage du **droit de préemption** pour racheter des immeubles identifiés comme particulièrement sujets au trafic de stupéfiants afin de les réhabiliter et les transformer en **logements sociaux**
- **Financer** des dispositifs de *testing* et analyse de toxicité des substances circulant dans la vie nocturne parisienne, en soutien aux associations actives en milieu festif
- **Plaider** auprès de l'État pour la dépenalisation de l'usage de stupéfiants et pour la légalisation du cannabis à usage récréatif

Protéger et accompagner les victimes parisiennes de violences policières

- Confier à l'Observatoire parisien des discriminations une mission de documentation des violences policières avec publication d'un rapport annuel
- Développer des permanences hebdomadaires dans les maisons de quartier pour accompagner psychologiquement les victimes, les assister dans leurs démarches juridiques, et fonder une culture de la **médiation post-incident** menée par des éducateurs et médiateurs dans le but de prévenir le sentiment de défiance à l'égard des forces de l'ordre